



## Divorce , je suis ruiné , aidez moi.

Par **Reigner vincent**, le **01/05/2017** à **23:36**

Bonjour,

J'ai vraiment besoin d'aide, je ne fait confiance à plus personne. Nous sommes mariés et avons 2 enfants.

Nous venons de passer le délai de 24 mois, je suis parti pendant 8 mois et revenu au domicile pendant 1 an, mais stresse permanent et manipulation de ma femme je suis parti définitivement début janvier 2017.

En 2015 après intimidation, j'ai baissé le montant de ma soulte, mais à l'époque pas de prestation compensatoire, cela vient de me tomber dessus dans l'assignation reçue par huissier. Nous avons aussi fait un crédit en commun en 2016, mais le véhicule est à son nom et je suis pas sûr que la somme du crédit à servi à ce véhicule. Je viens de prendre un avocat en urgence mais vue le tarif il me sera impossible de le payer.

Pour la garde, je constate que je suis surveillé, je suis obligé de tous cacher.

Je suis actuellement intérimaire et je risque me retrouver au chômage. Je continue à payer la mutuelle, internet, portable et assurance de la maison de madame.

- 1) je dois arrêter de payé mutuelle, portable, etc.....
  - 2) je souhaité revenir et annuler la soulte,
  - 3) je suis à découvert tous les mois, je risque de terminer en interdit bancaire,
- Comment puis-je m'en sortir ?

J'ai vraiment besoin d'aide en urgence avec les coordonnées d'une association ou d'un avocat qui pourra me sortir dignement de cette situation sur le secteur de Nantes.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **02/05/2017** à **00:03**

Bonsoir,

Pour nous aider à comprendre

Quelle soulte évoquez vous ?

Quand votre divorce a-t-il été prononcé ?

Par **Reigner vincent**, le **02/05/2017** à **09:20**

Bonjour ,

La valeur de notre bien est d'environ 130000 euros , suite à une évaluation d'un notaire et après d'un agent immobilier .

J'ai consenti à une soulte de 50000 euros avec une clause d'iniabilité , dont je suspend et je souhaites annulé se document . Comment je dois m'y prendre !

L'ordonnance de non conciliation est en date du 30 mars 2015 .

Je suis donc au terme des 24 mois , avec maintenant une pension compensatoire de 22000 euros , à payé immédiatement au prononcé du divorce .

Je suis en garde alterné avec un de mes enfants chaque semaine , donc pas la moindre liberté de mouvement .

Je pense que mes enfants ont fait cette demande et je ne sais pas comment faire pour changer cela !!

Aidé moi , je suis perdu ,et je suis tous seul !!

Merci